



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le 16 janvier 2018

Service départemental de l'Office
National des Anciens Combattants
et Victimes de guerre du Puy-de-Dôme
Tél. 04 73 98 39 45

Le préfet du Puy-de-Dôme

à

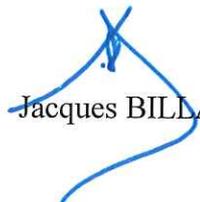
Monsieur le Président du Conseil départemental
Mesdames et Messieurs les Maires

OBJET : Cérémonies commémoratives nationales – pavoisement des édifices publics en 2018

Conformément aux instructions de Madame la Ministre des Armées, je vous serais obligé de bien vouloir faire pavoiser les édifices publics aux couleurs nationales, les jours suivants de l'année 2018 :

- **le lundi 19 mars** – Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (*loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012*) ;
- **le dimanche 29 avril** – Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation (*loi n° 54-415 du 14 avril 1954*) ;
- **le mardi 8 mai** – Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 (*loi n° 81-893 du 2 octobre 1981*) ;
- **le mercredi 9 mai** – Journée de l'Europe (*instituée par le Conseil européen en 1985*) ;
- **le dimanche 13 mai** – Fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme (*loi du 10 juillet 1920*) ;
- **le dimanche 27 mai** – Journée nationale de la Résistance (*loi n° 2013-642 du 19 juillet 2013*) ;
- **le vendredi 8 juin** – Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine (*décret n°2005-547 du 26 mai 2005*) ;
- **le lundi 18 juin** – Journée nationale commémorative de l'Appel du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi (*décret n°2006-313 du 10 mars 2006*) ;
- **le samedi 14 juillet** – Fête nationale ;
- **le dimanche 22 juillet** – Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France (*décret n° 93-150 du 3 février 1993 modifié par la loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000*) ;
- **le mardi 25 septembre** – Journée nationale d'hommage aux Harkis et aux autres membres des formations supplétives (*décret du 31 mars 2003*) ;
- **le dimanche 11 novembre** – Commémoration de la victoire et de la paix, anniversaire de l'armistice de 1918 et hommage à tous les Morts pour la France (*loi du 26 octobre 1922 et loi n°2012-273 du 28 février 2012*) ;
- **le mercredi 5 décembre** – Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie (*décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003*).

Je vous remercie de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.


Jacques BILLANT